

SUIVEZ-NOUS SUR



GUIDE DES AIDES AUX PRIMO-ACCÉDANTS

DEVENEZ PROPRIÉTAIRE GRÂCE À SAINT-ÉTIENNE MÉTROPOLE !



Vous souhaitez devenir propriétaire
dans l'ancien et c'est votre 1^{er} achat ?
Découvrez la prime Accession à la propriété*



SÉM

SAINT-ÉTIENNE
la métropole

* Dans le cadre
du Programme
d'Intérêt Général
(PIG) 2017-2022



L'habitat est un élément essentiel au bien-être d'un territoire et à sa qualité de vie. Chaque habitant doit ainsi pouvoir résider, selon ses besoins et ses envies, dans un cadre de vie agréable et attrayant.

Saint-Étienne Métropole développe ainsi une politique ambitieuse en matière d'habitat et soutient notamment la réhabilitation des logements privés anciens.

Pour cela, la Métropole met en place plusieurs opérations d'accompagnement des propriétaires dans la réalisation de leurs travaux. Les programmes d'intérêt général (PIG) s'inscrivent dans cette dynamique jusqu'à fin 2022. **Ils s'adressent aux propriétaires des 53 communes qu'ils soient occupants, primo-accédants ou copropriétaires.**

Gaël Perdriau

Président de Saint-Étienne Métropole

NOS OBJECTIFS CHIFFRÉS



Propriétaires occupants :

+ de 2 000 propriétaires soutenus



Co-propriétés :

+ de 100 co-propriétés accompagnées



Primes accession :

+ de 200 primo-accédants aidés

QU'EST-CE QUE LE PROGRAMME D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (PIG) 2017-2022 ?

Ce programme vous permet, en tant que propriétaire, de bénéficiaire, sous conditions, d'une aide financière pour réaliser les travaux d'amélioration de votre/vos logement(s).

Ils concernent :

- L'accession à la propriété,
- La lutte contre la précarité énergétique,
- Le traitement de l'habitat dégradé,
- L'adaptation de logements à la perte d'autonomie,
- L'accompagnement des copropriétés fragilisées,
- Le soutien à l'investissement locatif sur des secteurs ciblés.

Aux côtés de Saint-Étienne Métropole, différents organismes contribuent à cet accompagnement financier : le Département de la Loire, l'Agence nationale d'amélioration de l'habitat (Anah), la Caisse d'allocations familiales et Action logement.

VOUS N'AUREZ QU'UN SEUL INTERLOCUTEUR !

Le dispositif repose en effet sur la simplicité, l'individualisation et le soutien administratif afin que la rénovation de votre logement ne se transforme pas en « parcours du combattant ».



VOUS SOUHAITEZ DEVENIR PROPRIÉTAIRE DANS L'ANCIEN ?

C'est votre 1^{er} achat ?

Saint-Étienne Métropole vous aide avec une prime allant de 4 000 € à 8 000 € !

QUELLES SONT LES CONDITIONS POUR EN BÉNÉFICIER ?



Être primo-accédant
donc être acheteur
pour la 1^{ère} fois



Être éligible au PTZ
prêt à taux zéro
dans l'ancien



Réaliser des travaux d'économies d'énergie :
isolation, chauffage plus performant...



**Acheter en centre-ville,
en centre-bourg
dans une commune
de la Métropole.**

QUI CONTACTER ?

Une équipe vous informe et vous accompagne gratuitement dans votre projet et vos démarches administratives.

Rénov'actions 42
04 77 41 41 25
renovactions42.org

Des permanences vous accueillent également à :

- Rive-de-Gier
Maison des Projets
les 1^{er} et 3^e mardis
du mois (10 h-12 h)
- Firminy - Hôtel de Ville
les 2^e et 4^e vendredis
du mois (14 h-16 h)



IMPORTANT

Ne commencez pas vos travaux avant d'avoir déposé votre demande de subvention.



**DANS LA MÊME COLLECTION,
RETROUVEZ ÉGALEMENT :**



**LE GUIDE DES AIDES
AUX PROPRIÉTAIRES
OCCUPANTS**



**LE GUIDE DES AIDES AUX
CO-PROPRIÉTAIRES**



**LE GUIDE OPAH-RU
(Opération Programmée
d'Amélioration de l'Habitat
en Renouvellement Urbain)
D'AIDES RENFORCÉES
POUR CERTAINS
QUARTIERS**



Les aides des PIG ne sont pas cumulables avec les aides en secteurs d'OPAH.

Ces guides vous permettent en tant que propriétaire de bénéficier, sous conditions, d'aides financières pour réaliser les travaux d'amélioration de votre/vos logement(s).



Vous retrouverez toutes les informations pratiques, qui vous aideront à mener à bien votre projet !

En partenariat :



ActionLogement



Conception et réalisation : Direction de la Communication et du Marketing territorial de Saint-Étienne Métropole. Photo retouchée. Adobe stock. Achevé d'imprimer juillet 2019. Ne pas jeter sur la voie publique.



Saint-Étienne Métropole
2 avenue Grüner - CS 80257,
42006 Saint-Étienne Cedex 1

T 04 77 49 21 49
accueil@saint-etienne-metropole.fr
saint-etienne-metropole.fr

SÉM
SAINT-ÉTIENNE
la métropole